



**Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Inc.**

1000, rue Champoux, St-Albert, (Québec) J0A 1E0

Tel: (819) 353-2361 Fax: (819) 353-2740

Email: ssad@ssad.qc.ca site: www.ssad.qc.ca



L'INFO SYLVICOLE

NOVEMBRE, 2011

Mot du Président



Chers, chères actionnaires,

La mission que s'était donnée le Conseil d'Administration (CA) de la SSAD en 2010, soit de produire des granules pour valoriser le bois de petite taille récupéré lors des éclaircies de plantation, est remis en question.

Le CA croit toujours fortement que de transformer les rejets d'éclaircies en granules pour le chauffage, aurait été une excellente façon de contribuer à l'amélioration de l'environnement. Ces rejets auraient ainsi été transformés en combustible de bonne qualité. Notre slogan « Bois d'ici, transformé ici, et brûlé ici » confirmait bien notre intention de contribuer à la protection de l'environnement, tout en créant de la richesse collective.

Les machines à granules Oliotechnologie (conception européenne) avaient été choisies en raison de leurs coûts relativement bas, et le fait que cette compagnie avait remporté plusieurs prix en Innovation et Technologie en 2010, nous avait inspiré confiance. Cependant, les dites machines se sont avérées incapables de soutenir une production de bonne qualité pendant plus de 4 heures consécutives. Leur remplacement par des granuleuses de bonne qualité aurait coûté plus de \$200,000, ce qui aurait porté le coût total du projet à plus d'un million de dollars, donc impossible à rentabiliser et à financer.

D'autre part, le prix de vente des granules qui était de l'ordre de \$200/T en 2010 chez les fabricants, est passé à moins de \$150/T au cours de l'été. Selon les informations obtenues auprès d'un producteur, les grands producteurs de granules sont financièrement capables de garder les prix bas, de façon à décourager le démarrage de nouveaux projets. Certains grands producteurs, disposant de très fortes capacités de production et ayant accès à des subventions pour récupérer le bois issu des incendies de forêt, sont pour nous des concurrents hors de portée.

Le ministère de l'Environnement, pour sa part, exigeait des conditions quasi impossibles à respecter, en raison des coûts liés à l'application des normes exigées pour l'obtention du permis d'opération. A titre d'exemple, l'abri servant à entreposer les piles de bois de 8 pieds qui était requis pour nos opérations, aurait engendré à lui seul, un investissement de l'ordre de \$200,000.

Vous comprendrez sans doute que dans ces circonstances et bien malgré lui, le CA a décidé de mettre fin au projet « Granules ». Les pertes financières liées à l'abandon du projet sont estimées à environ \$500,000, et ce, après revente des équipements. Pour consolider cette perte, le CA de la SSAD devra envisager la vente de terre, pour rééquilibrer son bilan financier.

Les efforts et l'énergie déployés par notre DG et le CA n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés, et nous sommes très déçus de voir notre beau projet échoué.

Nous envisageons malgré tout l'avenir avec optimisme et vous souhaitons un JOYEUX NOËL et une ANNÉE 2012 remplie de bonheur, santé et prospérité.

Germain Hamel, Président

POSTE PUBLICATIONS - N° 40704038





Mot du Directeur Général



Bonjour,

Comme vous l'avez probablement remarqué, nous n'avons pas publié d'Info-Sylvicole à la fin août, début septembre. Nous attendions des développements suite au « Rendez-vous de la forêt privée » et les informations tardent encore à arriver. Je vous entretiendrai des éléments connus suite au « Rendez-vous » ainsi que du nouveau mode de fonctionnement de l'équipe technique de la SSAD.

Le rendez-vous de la forêt privée et ses implications sur la SSAD et sa clientèle.

À compter du 1^{er} avril 2012, plusieurs éléments changeront dans la livraison du programme d'aide à la forêt privée :

- Les propriétaires devront choisir s'ils désirent les services d'un conseiller forestier indépendant ou les services d'un groupement forestier tel que la SSAD. Dans le cas où un propriétaire fait le choix d'un groupement forestier, il devra maintenant faire affaire avec le groupement forestier qui dessert le territoire où sa propriété forestière est située. Il devra aussi signer une nouvelle convention d'aménagement pour chacune de ses propriétés, les modalités de cette convention étant toujours en discussion au niveau provincial. Dès que nous connaissons les balises de cette convention, nous communiquerons avec chacun de vous afin de connaître votre intention : soit de signer une nouvelle convention pour les actionnaires qui en possèdent déjà une, soit de devenir actionnaire et de signer cette convention avec la SSAD, soit de ne pas signer de convention avec la SSAD et de ne pas être actionnaire. Les clients de la SSAD qui possèdent des lots qui ne pourront plus être desservis par la SSAD seront aussi avisés le plus tôt possible.
- Le programme de subvention subira lui aussi certains changements. Les plans d'aménagement forestier ne seront plus subventionnés à compter du 1^{er} avril 2012. En contrepartie, le premier entretien de plantation ainsi que la première éclaircie de plantation devraient être subventionnés à 100%. De plus, le taux de l'aide technique devrait être séparé du taux de l'aide à l'exécution. Finalement, les taux seront établis régionalement avec une grille de calcul défini au niveau provincial.
- Le programme de remboursement de taxe foncière sera aussi revu en profondeur. Certains travaux qui étaient admissibles pourraient ne plus l'être et d'autres qui ne l'étaient pas, le deviendront. Les travaux bénéficiant d'une aide financière ne seront plus admissibles au remboursement de taxe et ceux ne bénéficiant pas d'aide à l'exécution verront leur taux ajuster incitant ainsi les propriétaires à faire plus de travaux sans aide financière. Les changements au programme de remboursement de taxe devraient être effectifs en 2013.

Fonctionnement à la SSAD

Au courant du mois de septembre, nous avons adopté une nouvelle méthode de travail avec l'équipe technique. Le but de ce changement est de mieux utiliser le personnel à votre service dans un souci d'équité entre les propriétaires et aussi afin de mieux cibler les priorités de travaux dans le temps.

... suite page 4





Le nerprun : Un défi pour les forestiers

Par: Gaston Samson ing.f.



Le nerprun connu sous l'appellation de nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) ou le nerprun commun est un arbuste généralement touffu qui a été introduit en Amérique du Nord vers les années 1800 comme plante ornementale. Originaire d'Europe, il pousse rapidement et est extrêmement agressif. Son feuillage épais et très abondant peut atteindre de 6 à 10 mètres de hauteur empêchant ainsi toute lumière d'atteindre le sol et réduisant à néant la régénération naturelle de s'établir.

Le développement du nerprun est rapide car il croit en très grand nombre dû à sa fructification abondante. L'arbrisseau produit annuellement une grande quantité de petits fruits foncés appelés drupes contenant 4 graines qui ont la capacité de germer rapidement et de survivre dans le sol de 3 à 5 ans. Les oiseaux, en dispersant ces graines, jouent un rôle d'agents disséminateurs de l'espèce.

Dans nos régions, parce qu'il colonise plusieurs types de milieux tels les champs abandonnés, les lisières des boisés, les abords des clôtures les plaines inondables et surtout les jeunes plantations, le nerprun est une vraie calamité. De plus, le nerprun serait capable de produire des substances inhibant la croissance d'autres plantes de son entourage.

À ce jour, les moyens de lutte sont peu connus. La documentation suggère de couper les troncs et les traiter à l'automne avec des produits chimiques comme le glyphosate qu'on retrouve dans les produits Round-up ou comme le Triclopyr qu'on retrouve dans les herbicides comme le « Brush-B-Gon ». Actuellement dans les jeunes plantations, la coupe successive du nerprun année après année jusqu'à ce que ces dernières soient sorties de la compétition constitue certes une alternative écologique mais très peu efficace et nullement économique.

Pour les forestiers, la découverte de solutions avantageusement économiques pour l'éradication du nerprun demeure encore un défi de taille.

Diagnostic de l'état de santé de l'érablière

Par: Luc Traversy ing.f.



Il n'est de secret pour personne que l'industrie du bois d'œuvre connaît actuellement des jours sombres et qu'il est devenu de plus en plus ardu de réussir à rentabiliser l'aménagement de son boisé. Dans ces circonstances, il n'est donc pas étonnant de constater que l'attention des producteurs de la région est maintenant tournée du côté de l'acériculture et que plusieurs d'entre eux ont décidé de consacrer leurs énergies à l'aménagement intensif de leur érablière. Or avant de se lancer dans des projets d'envergure comme une coupe acérico-forestière, des travaux de drainage et/ou des opérations d'amendement du sol qui risquent fort d'avoir des impacts significatifs sur la santé et la productivité de l'érablière à moyen et long terme; mieux vaut avoir l'heure juste quant aux problématiques qui affligent celle-ci et l'avis d'un expert quant aux solutions possibles pour y remédier.

C'est donc dans cette optique mais également afin de mieux encadrer les traitements sylvicoles visant les érablières que l'agence forestière des Bois-Francs (AFBF) rendra obligatoire à compter du 31 mars 2012, la réalisation d'un « diagnostic de l'état de santé de l'érablière » pour toute érablière devant faire l'objet d'un traitement sylvicole financé via le « Programme de mise en valeur des forêts privées ». Valable pour une période de 10 ans, le diagnostic est un document complet que le propriétaire aura entre ses mains qui lui permettra d'avoir une analyse complète de son érablière. Il pourra ainsi mieux prioriser, selon la gravité des symptômes, les interventions sylvicoles qui amélioreront les conditions de croissance et l'état de santé global de l'érablière. De même, si cela s'avère nécessaire et pertinent, le diagnostic inclura une analyse de sol et des recommandations d'amendement spécialement adaptées à son érablière.



Mot du directeur général suite ...

Bien qu'il y ait toujours des techniciens responsables de territoire, ce ne sont plus eux qui prennent vos appels. Les appels sont tous acheminés vers le directeur technique, Monsieur Gaston Samson, ing.f. Ce dernier classe vos demandes par priorité et ajoute votre nom à la liste. Il distribue à chaque technicien le travail à effectuer selon les priorités et l'ordre d'entrée des appels.

Une liste distincte est créée pour traiter les demandes à l'extérieur du programme de travaux subventionnés. Une personne est attitrée en priorité pour ce type de demande et ces demandes sont traitées dans l'ordre d'entrée des appels.

Comme les subventions ne sont pas illimitées, nous devons adapter notre offre en ressource humaine afin de maintenir un équilibre budgétaire. Nous sommes conscients que cela vous demandera une meilleure planification des travaux à effectuer sur votre propriété, mais je crois fermement que cette nouvelle façon de procéder permettra d'avoir une meilleure équité de traitement entre les propriétaires.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions concernant ce nouveau mode de fonctionnement ou encore sur tout autre sujet concernant la SSAD, n'hésitez pas à me faire part de vos commentaires par courriel à l'adresse jean@ssad.qc.ca ou encore par courrier à l'adresse de la SSAD.

Au courant de l'hiver et du printemps, dès que nous connaissons la nouvelle convention d'aménagement, nous communiquerons avec chacun de vous afin de bien vous informer et de connaître votre intention à conserver le lien d'affaire avec la SSAD.

Je termine en souhaitant à vous et à votre famille un joyeux Noël et une bonne année 2012.

Jean Page
Directeur général



***DE TOUTE L'ÉQUIPE DE LA SSAD,
NOS SOUHAITS CHALEUREUX DE BONHEUR,
DE SANTÉ ET DE PROSPÉRITÉ
À VOUS ET VOS PROCHES
À L'OCCASION DES FÊTES !***